



MAIRIE DE SAINT ALBIN DE VAULSERRE 38480

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 08 avril 2025

2025-04-03

L'an deux mille vingt-cinq et le mardi huit avril à vingt heures zéro minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Albin de Vaulserre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présidence : Cédric Milani, Maire

Présents : Marc Rochet, Gilbert Longo, Karine MOLLIER adjoints
Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, ,
Conseillers,

Absent excusé et représenté : Maryline Rivollet (Représentée par Fabien Gallice) Léa Mollier (Représentée) Estelle Milani (Représentée par)

Absents non excusés et non représentés :

Secrétaire de séance : Karine MOLLIER

Date de la convocation : 02/04/2025

Nombre de conseillers en exercice : 9

Nombre de conseillers présents : 6

Délibération rendue exécutoire

après publication le :

et dépôt en préfecture le :

Objet : Subventions Associations

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2024 aux associations et autres organismes :

Organisation bénéficiaire	Montant 2025
Comité animation des 3 villages	100,00 € *
Club d'astronomie Les Nuits Magiques	100,00 €
Don du sang	100,00 €
ADMR pont de beauvoisin	150.00 €
Comité d'animation de Saint Albin de Vaulserre	100,00 €
Souvenir Français	100,00 €
AICA (1)	100,00 €
SOU DES ECOLES	200,00€
Foot FC SAV	100.00€
TOTAL	1 050,00 €
(1): Les chasseurs unis (St Jean, St Albin, St Martin, Pont de Beauvoisin)	

* La subvention attribuée au Comité d'animation des 3 villages, ne sera pas versée par mandat, pour la raison suivante ; dans le cadre de l'organisation du cinéma en plein air prévu le 19/07/2025, l'association a choisi le film « chien et chat » , le forfait de location du film est majoré d'un montant de 100€ qui sera pris en charge directement par la commune de Saint Albin de Vaulserre. (Soit le montant de la subvention votée)

Le Conseil Municipal à l'unanimité, **Délibère** et approuve

le versement des subventions en faveur des associations et organismes selon la répartition proposée pour un montant de **1050 €**.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, article 65748.

Le Conseil Municipal,

Autorise le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

• Ainsi fait et délibéré le jour susdit, au registre sont les signatures.

Secrétaire de Séance
Karine MOLLIER



A St Albin de Vaulserre,
Le 08 avril 2025.

Le Maire
Cédric MILANI

